

L'an deux mille sept, le 4 Juin à vingt et une heures,
les Délégués des cinq communes, composant la Communauté de Communes de la Brie Boisée,
légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Pontcarré,
sous la présidence de Madame Mireille MUNCH, Président en exercice.

Etaient présents :

Pour la Commune de FAVIERES,

Monsieur Gérard AUBERT, Monsieur Daniel FAYE, Madame Josette LAUTIER, Monsieur Jean Claude MARTINEZ, Monsieur Philippe MURO.

Pour la Commune de FERRIERES EN BRIE,

Madame Isabelle BRUAUX, Monsieur Jacques DELPORTE, Monsieur Robert DUVEAU, Madame Jacqueline MOREAU, Madame Mireille MUNCH.

Pour la Commune de PONTCARRE,

Monsieur Roland LEROY, Monsieur Claude MACLE, Monsieur Denis THOUVENOT, Madame Catherine TOURNUT.

Pour la Commune de VILLENEUVE LE COMTE,

Monsieur Philippe BAPTIST, Madame Sabine BREDOUX, Monsieur Daniel CHEVALIER, Monsieur Jean-Claude FOURRIE.

Pour la Commune de VILLENEUVE SAINT DENIS,

Monsieur Gérard DEBOUT, Madame Brigitte HAINSSSELIN, Monsieur Philippe IMBERT, Monsieur Jean-Marc ROLLAND, Madame Françoise STERCHELE.

Etaient absents excusés : Monsieur Bernard LANDRY, Monsieur Franck PAILLOUX .

Représentant les cinq communes sus-mentionnées qui composent la Communauté de Communes de la Brie Boisée.

Madame Mireille MUNCH ouvre la séance, procède à l'appel des Conseillers.

Elle désigne un Secrétaire de Séance : Madame Catherine TOURNUT accepte cette désignation.

Le compte-rendu du précédent Conseil de la Communauté de Communes du 7 Mai 2007 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Président propose de passer à l'ordre du jour.

I – SCOT de la Brie Boisée : bilan de la concertation et arrêt du projet :

Le projet de SCOT est présenté par Valérie DUCROS, du Cabinet CITADIA. Ce projet est composé d'un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable et un document d'orientations générales assortis de documents graphiques. Lui est aussi annexé le bilan de la concertation effectué durant la procédure, notamment des articles, la réunion d'information du 15 février 2007 et une exposition itinérante.

Durant cette présentation, divers points, déjà évoqués antérieurement, sont rappelés : le parti pris du schéma est de limiter la constructibilité aux enveloppes urbaines existantes, de façon à permettre un développement naturel des bourgs et hameaux, mais sans altérer le cadre de vie. Pour ce faire, le schéma propose d'étendre le périmètre de protection forestière de l'AEV, en collaboration avec le Conseil général qui pourrait faire bénéficier des espaces forestiers de la protection des Espaces Naturels Sensibles. Par ailleurs la problématique du trafic routier fait partie de l'analyse, afin que la Communauté de Communes puisse argumenter lors des projets qui seront conduits par d'autres personnes publiques

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.122-1 et suivants, L. 300-2 et R. 122-1 et suivants ;

Vu le Schéma directeur de la Région Ile de France (SDRIF) approuvé par le décret du 26 avril 1994 ;

Vu l'article R.122-9 du Code de l'Urbanisme qui énonce que la délibération qui arrête un projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) peut simultanément tirer le bilan de la concertation ;

Vu la délibération n° 05-2003 en date du 3 février 2003 portant proposition de délimitation du périmètre du SCoT de la Brie Boisée ;

Vu l'arrêté préfectoral 05 DAI 1 URB n° 123 en date du 31 août 2005 portant délimitation du périmètre du SCoT de la Brie Boisée ;

Vu la délibération n° 01-2006 en date du 9 janvier 2006 définissant les objectifs poursuivis par l'élaboration du SCoT et les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable inscrit dans le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes lors de sa séance en date du 4 décembre 2006 ;

Considérant que conformément au Code de l'Urbanisme, la Communauté de Communes a élaboré un SCoT, concerté avec l'ensemble des partenaires de la société civile conformément à la délibération n° 01-2006 en date du 9 janvier 2006 définissant les modalités de la concertation,

Considérant que l'arrêt du projet de SCoT marque une étape importante dans la mise en œuvre d'une véritable politique d'aménagement du territoire au service d'un développement maîtrisé,

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente,

Vu le projet de SCoT annexé à la présente, contenant le Rapport de Présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ainsi que le Document d'Orientations Générales assorti de documents graphiques

Considérant que trois axes stratégiques résument les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale de la Brie Boisée :

1. Préserver et valoriser le patrimoine environnemental, naturel, forestier et agricole, garant de l'attractivité du territoire,
2. Accueillir une population nouvelle dans des proportions maîtrisées et dans les limites de la capacité d'accueil du territoire de la Brie Boisée,
3. Maintenir les activités économiques présentes, les développer dans les zones d'activités qui peuvent encore les accueillir, et promouvoir les activités de découvertes du milieu naturel.

I – SCOT de la Brie Boisée : bilan de la concertation et arrêt du projet :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

Article 1^{er} : Arrête le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Brie Boisée.

Article 2 : Précise que :

- le projet de Schéma de Cohérence Territoriale et une ampliation de la présente délibération seront transmis pour avis, aux personnes associées et consultées, conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme ;
- la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes de la Brie Boisée et dans toutes les mairies des communes incluses dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale
- mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

II – Centre de Loisirs d'été 2007 : Convention avec le SIESLA :

Dans le cadre des activités de sports et de loisirs du Centre de Loisirs d'été à Ferrières en Brie, la Mairie de Paris – Direction des Affaires Scolaires (partenaire de la Communauté de Communes) pourra accéder à l'Espace Aquatique du Nautil, géré par le Syndicat Intercommunal d'Equipements de Sports et de Loisirs Aquatiques. Madame le Président propose que le Conseil communautaire l'autorise à signer une convention tripartite entre le S.I.E.S.L.A., la C.C.B.B. et la Mairie de Paris – Direction des Affaires Scolaires, afin de préciser notamment le calendrier et les responsabilités incombant à chacun.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L2121-29,

Vu le projet de convention tripartite d'utilisation de la piscine entre le S.I.E.S.L.A., la Communauté de Communes de la Brie Boisée et la Mairie de Paris – Direction des Affaires Scolaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Article unique : Autorise le Président à signer la convention tripartite.

III – Questions diverses :

- Siège de la Communauté de Communes : le Maître d'œuvre a été désigné : il s'agit du Cabinet CITA, représenté par Monsieur Jean-Luc BOURSIGNON, dont les références, notamment le bâtiment voisin du terrain concerné, ont été considérées comme très intéressantes par la Commission d'appel d'offres s'étant tenu le 23 mai dernier.
- Séjours été : Les inscriptions ont eu beaucoup de succès, et les séjours sont presque complets. Villeneuve-le-Comte n'ayant pas pu remplir ses quotas, les places restantes lui seront prioritairement attribuées.
- Contrat CLAIR : Le contrat a été officiellement signé le mardi 29 mai en mairie de Fontenay-Trésigny, par Madame le Président, en présence des Présidents des autres intercommunalités signataires, et de Monsieur Vincent EBLE, Président du Conseil général.

III – Questions diverses (Suite):

- Expo Brie'Arts : le bilan est très positif, avec 1 500 visiteurs pour 92 artistes présentant 250 œuvres. Monsieur Philippe MURO, 4° Vice-Président, remercie la Commission culturelle de son soutien, avec une pensée particulière pour la famille ESTEOULE, très présente, ainsi que Mademoiselle Mélanie JAVELOT, du service culturel de la Communauté de Communes.
- Culturel : la prochaine manifestation sera le concert de Sophie LELEU le 23 juin prochain à l'église de Villeneuve-Saint-Denis.
- Monsieur Daniel CHEVALIER, 2° Vice-Président, demande qu'un bilan des actions de la Communauté de Communes soit fait avant la fin du mandat.
- Madame le Président rappelle que chaque commune doit bénéficier d'une communication particulière dans le journal « la Marne » et qu'il convient de se rapprocher des rédacteurs.

La séance est levée à 22 heures 30.

PROCHAIN CONSEIL : LUNDI 2 JUILLET 2007.

Fait à PONTCARRE, le 8 Juin 2007

Le Président,
Mireille MUNCH